

[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [NOUVELLES](#) | [VIDÉOS ET PHOTOS](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Où suis-je : [Accueil](#) > [Relations de travail](#) > [Publications](#) > [Faits saillants des négociations – décembre 2017](#)

Ministère du Travail >

[Imprimer cette page](#)

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

- ▶ Foire aux questions
- ▶ Publications
- ▶ Formulaires
- ▶ Conventions Collectives
- ▶ Lois

Mobilité dans la construction Ontario-Québec

Organismes, conseils, commissions et tribunaux >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▼

▶ S'abonner

▶ Quoi de neuf

▶ Travailleur avisé, travailleur en santé!

Suivez le ministère ▼

▶  Twitter

▶  Facebook

# Faits saillants et revue des négociations collectives – décembre 2017

Diffusion : juillet 2018  
Dernière mise à jour : juillet 2018

## Faits saillants des négociations collectives – fin de l'exercice 2017

En décembre, 23 règlements visant 29 382 employés ont été ratifiés<sup>[1]</sup>. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base était de 1,9 %.

Durant le quatrième trimestre de 2017, les plus hautes augmentations annuelles moyennes du salaire de base (2,2 %) signalées touchaient le secteur de l'enseignement et des services connexes, dont la concentration d'employés (22 366) était la plus élevée.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – décembre

| Industrie                                     | Règlements | Employés | Augmentation annuelle moyenne (%) | Janvier – décembre (%) |
|-----------------------------------------------|------------|----------|-----------------------------------|------------------------|
| Construction                                  | nul        | nul      | nul                               | 1,6                    |
| Enseignement et services connexes             | 5          | 15 360   | 1,9                               | 2,0                    |
| Soins de santé et assistance sociale          | 7          | 2 439    | 1,5                               | 1,5                    |
| Fabrication                                   | 1          | 185      | 2,0                               | 1,9                    |
| Autres services                               | 2          | 398      | 1,8                               | 2,1                    |
| Primaire                                      | nul        | nul      | nul                               | 1,5                    |
| Administrations publiques                     | 7          | 10 837   | 2,1                               | 1,7                    |
| Commerce et finances                          | 1          | 163      | 1,5                               | 2,3                    |
| Transport, communications et services publics | nul        | nul      | nul                               | 1,9                    |
| Tous les règlements                           | 23         | 29 382   | 1,9                               | 1,9                    |

## Revue annuelle des négociations collectives – 2017

Les activités de négociation collective de 2017 comprenaient la ratification de 2 198 règlements visant 654 906 employés. La majorité touchait les soins de santé et l'assistance sociale (30,1 %). En ce qui concerne le nombre d'employés visés, la négociation se concentrait dans l'enseignement et les services connexes et concernait 50,3 % de tous les employés.

Les augmentations annuelles moyennes du salaire de base prévues par les règlements visant 150 employés ou plus qui ont été ratifiés en 2017 sont passées de 1,6 % en 2016 à 1,9 %. Les règlements du secteur privé prévoyaient une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 2,1 %, par comparaison à 1,9 % dans le secteur public.

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON  
#équitravailON

En 2017, les négociations collectives se sont déroulées dans un climat de croissance économique stable<sup>[2]</sup>. Le taux d'inflation annuel moyen, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation de l'Ontario (IPC), était de 1,7 %.

Environ 98 % de tous les règlements ont été conclus sans interruption de travail.

Il s'est produit 43 interruptions de travail touchant 20 055 employés relevant de la compétence de l'Ontario; ces interruptions ont entraîné la perte de 417 870 jours-personnes.

En 2017, environ 1,6 million d'employés étaient visés par une convention collective, soit un taux de syndicalisation de 26,8 %.

## Principaux règlements ratifiés en 2017

### Construction

Dans l'industrie de la construction, Hydro One Inc. et la Canadian Union of Skilled Workers ont conclu une convention de cinq ans accordant à environ 700 employés des augmentations de salaire de 1,5 % les trois premières années et de 2 % les deux dernières années.

### Enseignement

Les développements importants dans le secteur de l'enseignement comprenaient le renouvellement ou la prolongation des conventions de 2014-2017 en application de la [Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires](#). Les neuf parties centrales ont ratifié des contrats de deux ans visant plus de 274 000 enseignants et membres du personnel de soutien du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2019.

Une décision d'arbitrage a été rendue au sujet du Conseil des employeurs des collèges et du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) après une loi imposant le retour au travail (la [Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie \(projet de loi 178\)](#)) mettant fin à la grève de cinq semaines touchant 24 collèges communautaires. La décision accordait à environ 12 225 membres du personnel enseignant une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,9 % sur quatre ans en plus d'un paiement forfaitaire de 900 \$ pour le personnel à temps plein et de 450 \$ pour les enseignants à charge partielle. En outre, le Conseil des employeurs des collèges et le SEFPO ont conclu un règlement de quatre ans visant 9 787 employés de soutien. Le règlement prévoit une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,7 %.

Diverses universités ont aussi conclu de nouvelles conventions en 2017, y compris l'Université de Toronto, l'Université d'Ottawa, l'Université de Guelph, l'Université Queen's, et l'Université Brock.

### Soins de santé

Les hôpitaux participants et le SEFPO ont conclu une convention de trois ans visant environ 7 939 employés. La convention prévoit une augmentation de salaire générale de 1,75 % chaque année.

Le SEFPO a également négocié avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale et l'Hôpital d'Ottawa des conventions de trois ans visant 1 775 et 1 900 employés respectivement. Les deux conventions prévoient des augmentations de salaire de 1,4 % chaque année.

Le Council of Academic Hospitals of Ontario et la Professional Association of Residents of Ontario, qui représentait 5 000 résidents, ont conclu une convention de quatre ans prévoyant des augmentations de salaire de 1,4 % chaque année et des rajustements spéciaux allant de 0,15 % à 0,5 % pour certains employés. La convention prévoit également une révision des salaires et de l'allocation de travail sur appel en 2018 et en 2019.

### Fabrication

Dans la fabrication, deux grandes sociétés, General Motors et Bombardier Transport, ont négocié avec Unifor des règlements prévoyant chacun une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,6 %. Les règlements accordaient aussi une indemnité de vie chère et des paiements forfaitaires additionnels. Maple Leaf Consumer Foods Inc. et United Food and Commercial Workers Canada, section 175, ont conclu un autre règlement majeur. Cette convention de renouvellement de quatre ans vise 1 000 employés et prévoit une augmentation de salaire de 3,2 %.

### Administrations publiques

Un des règlements les plus importants du secteur des administrations publiques concernait le gouvernement provincial : le gouvernement de l'Ontario et les membres du SEFPO appartenant à l'unité de négociation unifiée et l'Association des employées et employés gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO) ont ratifié des conventions de quatre ans. Chacune des conventions du SEFPO (28 000 employés) et de l'AEEGAPCO (12 300 employés) prévoyait une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,7 % sur quatre ans, y compris une

augmentation de salaire de 1,5 % en 2017.

Dans les administrations municipales, plusieurs décisions d'arbitrage ont touché diverses associations locales de pompiers et municipalités, notamment les villes de Toronto, d'Ottawa, de Brampton, de Mississauga et de Hamilton. Les règlements d'arbitrage concernant ces cinq villes, d'une durée de 12 à 60 mois, visaient au total 5 822 employés et prévoyaient des augmentations annuelles moyennes de salaire allant de 1,8 % à 2,8 %.

La cité d'Ottawa a conclu deux conventions de quatre ans avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), qui représentait au total 4 400 employés, et une convention de trois ans avec le Civic Institute of Professional Personnel (CIPP). Les conventions du SCFP prévoient des augmentations de salaire de 1,92 % en 2016 et en 2017, de 1,95 % en 2018 et de 2,0 % en 2019, alors que la convention de trois ans du CIPP accorde à 1 954 employés des augmentations de salaire de 1,95 % en 2017 et en 2018 et de 2,0 % en 2019.

Les autres règlements majeurs du secteur des administrations municipales comprenaient deux conventions de quatre ans liant la Commission de services policiers d'Ottawa et l'Ottawa Police Association. Les conventions accordent à 1 344 agents en uniforme et à 589 agents civils des augmentations de salaire de 2,05 % en 2016, de 1,9 % en 2017, de 1 % le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de 0,79 % le 1<sup>er</sup> juillet 2018, de 1 % le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de 0,99 % le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

**Commerce**

Dans le secteur du commerce la Régie des alcools de l'Ontario et le SEFPO ont conclu une convention de quatre ans visant 8 100 employés. La convention prévoit une augmentation annuelle moyenne du salaire de base de 1,9 % et des augmentations divisées le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre chaque année.

National Grocers Co Ltd. (centre de distribution de Maple Grove) et United Food and Commercial Workers Canada ont conclu une convention de sept ans visant 862 employés. La convention prévoit une augmentation annuelle moyenne du salaire de 2,2 % en plus d'un paiement forfaitaire en 2019 pour les employés admissibles.

**Transport, communications et services publics**

Dans le secteur du transport, des communications et des services publics, Purolator Courier Ltd. et le Canada Council of Teamsters ont négocié une convention de renouvellement de cinq ans visant environ 4 500 employés basés en Ontario. L'accord prévoit une prime à la signature de 400 \$ pour certains employés et une augmentation annuelle moyenne de salaire de 1,6 %.

La Société canadienne des postes a conclu une convention de trois ans avec l'Association des officiers des postes du Canada, qui représentait environ 1 484 superviseurs et employés de soutien basés en Ontario. La convention comprend des augmentations de salaire de 1,8 % les premières et deuxième années et de 1,9 % la dernière année.

**Autres services**

L'Association canadienne des annonceurs et l'Institute of Communications Agencies ont conclu avec l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists une convention de renouvellement de trois ans visant environ 11 270 employés. La convention prévoit des augmentations de salaire générales de 2,0 % chaque année.

**Aperçu des négociations collectives prévues en 2018**

En 2018, on s'attend à ce que le marché de la main d'œuvre de l'Ontario demeure stable, et on prévoit que le produit intérieur brut réel de la province croîtra de 2,2 %. L'IPC annuel de l'Ontario devrait également atteindre 2,2 % en 2018<sup>[3]</sup>.

En 2018, les activités de négociation collective toucheront 2 051 conventions collectives dont l'expiration est prévue et qui visent environ 392 320 employés basés en Ontario<sup>[4]</sup>.

La plupart des activités seront concentrées en mars et en décembre et toucheront principalement les soins de santé et l'assistance sociale ainsi que les administrations municipales.

<sup>[1]</sup>Règlements visant 150 employés ou plus, sauf le secteur des conseils scolaires, où les augmentations de salaire touchent toutes les unités de négociation, qu'elles comptent moins ou plus de 150 employés.

<sup>[2]</sup><sup>[3]</sup>[Section B : Perspectives économiques](#), chapitre III : Vigueur économique et financière de l'Ontario, Budget 2018, ministère des Finances de l'Ontario.

<sup>[4]</sup> Les renseignements sont tirés de la base de données des Services d'information sur les négociations collectives telle qu'elle existait le 29 janvier 2018.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à [cbis@ontario.ca](mailto:cbis@ontario.ca).

ISSN 2371-0616